

Le plan d'intervention

Un outil pour répondre aux besoins éducatifs de mon enfant



ÉLÈVE

ENSEIGNANT

PARENT

DIRECTION
D'ÉCOLEPERSONNEL DES
SERVICES COMPLÉMENTAIRESAUTRES INTERVENANTS
SCOLAIRES

Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?

Le plan d'intervention est un outil permettant de répondre aux besoins de votre enfant qui a des défis particuliers et pour lequel les mesures habituelles ne lui permettent pas de progresser à la hauteur de ses capacités. C'est une démarche en équipe qui permet d'évaluer les capacités et les besoins de votre enfant, d'établir des objectifs et de trouver des moyens d'intervention qui le soutiennent dans son développement.

Pourquoi faire un plan d'intervention?

- Pour identifier les capacités et les besoins de votre enfant.
- Pour trouver des moyens et des interventions qui favorisent le développement de votre enfant.
- Pour mettre en place des ressources spécialisées.
- Pour créer un partenariat et une collaboration entre tous les acteurs concernés : l'élève en premier, les parents, l'équipe-école et les services externes (au besoin).

Pourquoi votre participation est-elle nécessaire?

En tant que parent, vous êtes l'expert de votre enfant. C'est vous qui le connaissez le mieux et qui allez être présent toute sa vie. C'est pourquoi l'école veut faire équipe avec vous et que votre présence est essentielle à toutes les phases du plan d'intervention de votre enfant.

Votre participation aidera l'équipe-école à :

- Bien connaître votre enfant, son histoire et ce qu'il vit présentement ;
- Évaluer ses besoins les plus importants ;
- Fixer des objectifs et des moyens qui répondent aux besoins de votre enfant ;
- Intervenir de façon efficace ;
- Favoriser une collaboration avec vous.

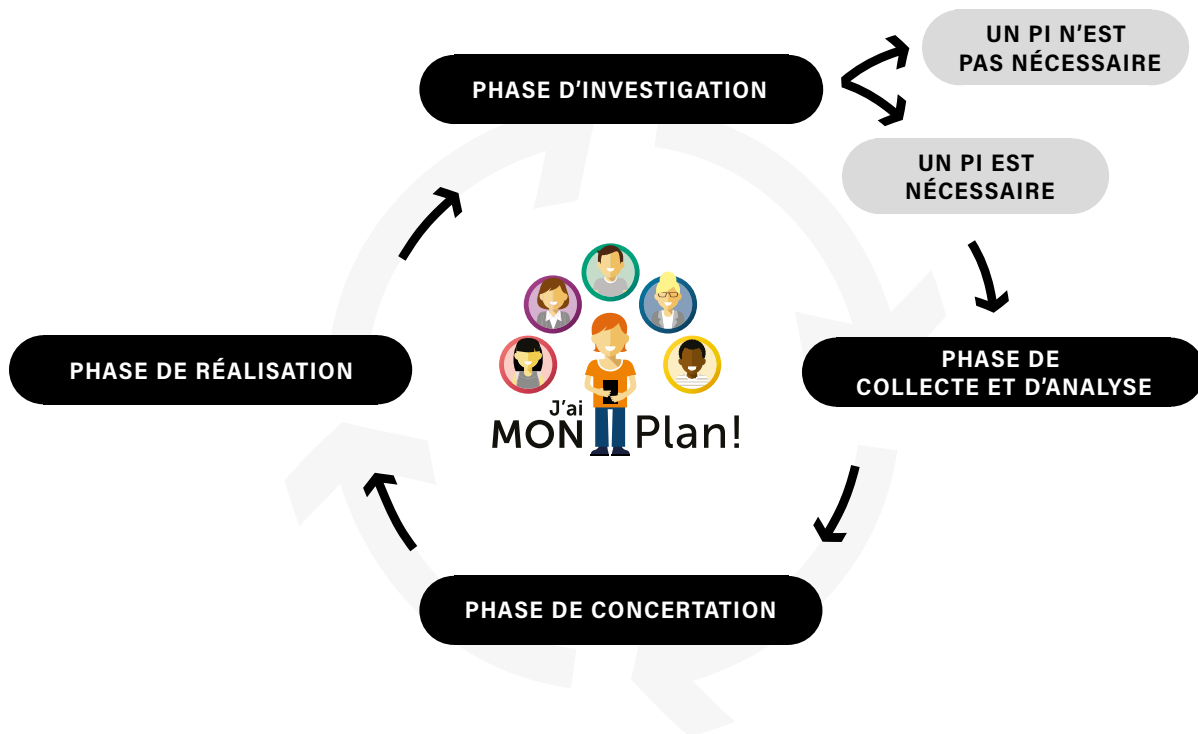
Quand devrait-on faire un plan d'intervention?

- Lorsque votre enfant a des difficultés à l'école qui l'empêchent de progresser à la hauteur de ses capacités, par exemple : difficultés d'apprentissage, difficultés d'attention, difficultés de comportements.
- Lorsque votre enfant a déjà un plan d'intervention et qu'il se poursuit.
- Lorsque la situation de votre enfant exige la prise de décision qui influencera son parcours scolaire.

Qui participe au plan d'intervention?

Le plan d'intervention doit être établi avec l'aide des parents, du personnel qui dispense des services à l'élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

- L'élève ;
- Les parents ou les personnes qui en ont la responsabilité ;
- La direction de l'école ;
- Les personnes déléguées par la direction ;
- L'enseignant titulaire ou responsable du groupe ;
- Selon le cas, d'autres intervenants scolaires peuvent participer : les enseignants spécialistes (éducation physique, anglais, arts plastiques) ou les professionnels (orthopédagogue, psychologue, psychoéducateur, etc.) ;
- Des intervenants d'organismes externes impliqués dans le quotidien et dans le suivi de l'évolution de l'enfant peuvent assister à la rencontre tels que des professionnels des Centre intégré de santé et de services sociaux.



Quelles sont les phases du plan d'intervention?

- 1) **La phase d'investigation** sert à évaluer le besoin de faire ou non un plan d'intervention, et, si oui, à constituer l'équipe du PI.
- 2) **La phase de collecte et l'analyse de l'information** servent à faire le portrait de votre enfant, à parler de ses forces, de ses défis et de ses besoins et à analyser l'efficacité des interventions mises en place.
- 3) **La phase de concertation** permet de déterminer les besoins prioritaires de votre enfant, les objectifs à travailler et les interventions à mettre en place. C'est durant cette phase que le plan d'intervention est rédigé en équipe.
- 4) **La phase de réalisation des interventions** permet de mettre en place les interventions et de les ajuster au besoin.

Comment se déroule une rencontre de plan d'intervention?

La rencontre PI rassemble plusieurs acteurs dans un même endroit qui se présentent tour à tour en décrivent leurs rôles et leurs responsabilités. Chaque personne peut donner son avis, poser des questions et prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'élève.

Une rencontre débute par l'adoption d'un ordre du jour, celui-ci comprenant plusieurs points :

- Mise en commun de l'information concernant votre enfant ;
- Établissement des besoins prioritaires et des capacités de votre enfant ;
- Détermination des objectifs, des moyens, des ressources, des seuils de réussite et des échéances ;
- Planification de la prochaine rencontre pour la révision et l'évaluation du PI.

À la fin de la rencontre :

- Les membres résument les décisions prises ;
- Les membres signent le plan d'intervention ;
- Une copie du plan d'intervention de votre enfant vous sera remise ;
- Au besoin, il est possible de prendre un temps pour réfléchir au PI après la rencontre et de demander d'apporter des modifications au PI si nécessaire.